

## DOSSIER DE PRESSE

# Journée Nationale de la Qualité de l'air

**Pour un air de qualité, tous acteurs !**

**20 septembre 2017**

**Angers**

**Contacts presse :** Marilise SIX - 06 86 81 28 44  
Xavier METAY - Coordinateur de FNE Pays de la Loire - 06 81 66 35 26

Action réalisée dans le cadre du Plan Régional Santé **Environnement 3**  
Avec le soutien financier de l'État

## Communiqué de presse

**20 septembre 2017**

### **Journée Nationale de la Qualité de l'Air, tous acteurs pour améliorer la qualité de l'air**

L'association France Nature Environnement Pays de la Loire sur l'impulsion d'un groupe de citoyennes angevines, mène ce jour à Angers une action de sensibilisation du grand public à la qualité de l'air dans le cadre de la journée nationale de la qualité de l'air (JNQA). L'objectif: faire prendre conscience de l'importance d'une bonne qualité de l'air pour notre santé et pour l'environnement et donner des pistes d'actions.

#### **Un groupe de citoyennes engagées**

Sensibles à cette question primordiale de la qualité de l'air, un groupe de citoyennes engagées en Maine-et-Loire a pris l'initiative de solliciter les acteurs locaux pour organiser avec eux cet événement lors de la JNQA 2017. *"L'air est un bien commun, gratuit et qu'il importe de préserver dans l'intérêt collectif. Nous sommes certaines que chacun d'entre nous, avec un peu d'attention, peut contribuer efficacement à l'amélioration de la situation"* affirme Marilise Six l'une des membres de ce groupe de citoyennes.

#### **Une action de sensibilisation dans le cadre du PRSE 3**

FNE Pays de la Loire mène cette action dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3 avec le soutien de la DREAL des Pays de la Loire et de l'Agence Régionale de Santé. Cette action s'inscrit dans ce plan régional dont un des objectifs est d'améliorer la qualité de l'air extérieur et limiter son impact sur la santé.

Pour Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire, *"il est important pour nos associations d'aller à la rencontre des citoyens pour échanger avec eux sur les défis environnementaux d'aujourd'hui et leur expliquer les impacts sur la santé et sur leurs modes de vie. Ceci est l'affaire de tous"*.

#### **Pour que notre air ne soit pas irrespirable... agissons ensemble!**

Devant le constat que l'air de nos villes et de nos campagnes est régulièrement victime de pollution (particules fines, ozone, pesticides, ...), nous pouvons tous être acteur. La présence de structures différentes (Air Pays de la Loire, l'association Place au Vélo, le SIEM, la CLCV 49, l'ASN, ...) agissant toutes à des échelles et sur des sujets différents mais en lien avec la préservation de la bonne qualité de l'air le prouve ; chacun peut agir à son niveau et au quotidien.

Pour Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire, *"chaque citoyen est acteur sur ce sujet, il peut changer de pratiques : moins de voiture, plus de vélo et de marche, utiliser une cheminée ou un poêle labellisé "flamme verte", ne plus utiliser de pesticides, etc."*

## La journée nationale de la qualité de l'air

Créée en 2015, elle mobilise les collectivités, entreprises, associations, écoles, citoyens qui sont invités à organiser et à participer à des événements qui pourront montrer les bonnes pratiques pour lutter contre la pollution de l'air : conférences, portes-ouvertes, expositions, expérimentations, jeux, etc.

### L'édition 2017

La journée nationale de la qualité de l'air se déroule le 20 septembre 2017. Son objectif est de favoriser la mobilisation individuelle et collective pour sensibiliser les citoyens à l'importance de respirer un air de bonne qualité.

Cette journée permet également de montrer les bonnes pratiques existantes pour améliorer notre qualité de l'air au quotidien.

Toutes les informations ici :

<http://evenements.developpement-durable.gouv.fr/campagne/journee-nationale-qualite-air-2017>

## Le Plan Régional Santé Environnement 2016-2021

Le plan régional santé environnement 2016-2021 (PRSE3) a été lancé officiellement le 1<sup>er</sup> mars 2017. Il relève d'une dynamique partenariale et participative. Impulsé par le préfet de région, la directrice générale de l'agence régionale de la santé et le président du conseil régional, ce

plan a mobilisé plus de 170 personnes issues de 70 structures de la région pour son élaboration. Ainsi, tous les acteurs se sont concertés et ont travaillé ensemble au sein de 9 groupes de travail : services de l'État, associations, collectivités, organisations professionnelles, membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, ... Désormais dans sa phase de mise en œuvre, des pilotes garants de l'avancée des actions mobilisent des acteurs de tous horizons.

Le PRSE3 c'est un programme d'actions ambitieux pour 2016-2021, pour un environnement favorable à la santé, selon 5 axes stratégiques :

Axe 1 : Alimentation, eau destinée à la consommation humaine

Axe 2 : bâtiments, habitat et santé

Axe 3 : Cadre de vie, urbanisme et santé (dont l'objectif d'améliorer la qualité de l'air extérieur et limiter son impact sur la santé)

Axe 4 : Environnement de travail

Axe 5 : Culture santé environnement, mise en réseau des acteurs



Pour en savoir plus : [www.paysdelaloire.prse.fr](http://www.paysdelaloire.prse.fr) ou [www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

# La Pollution de l'air, le constat

## Quelques repères

La pollution de l'air extérieur par les particules fines est considérée comme un **cancérogène** certain par l'OMS.

**48 000 décès prématurés** par an, en France, liés à cette pollution, d'après l'étude Santé publique France de 2016

**En Pays de la Loire, ce sont plus de 2 530 décès qui seraient évités chaque année,**

et un gain moyen d'espérance de vie à 30 ans de 12 mois.

Ceci représenterait une baisse de 9 % de la mortalité dans la région, d'après l'étude Santé publique Pays de la Loire de 2016

**30% de la population** souffre d'allergie respiratoire.

**100 milliards d'euros de dépenses de santé** chaque année en France, selon la Commission sénatoriale d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air, 2015.

**Tout le monde est donc concerné que ce soit en ville ou à la campagne.**

## Le coût sanitaire de la pollution de l'air

Un mélange de polluants aux effets variés avérés ; Ces polluants sont à l'origine de plusieurs dizaines de milliers de décès prématurés chaque année en France. Mais ceci n'est qu'une infime partie de leurs conséquences sanitaires :

> La pollution nous rend **malades** et plus **vulnérables** en atteignant notre système immunitaire. Certaines personnes y sont particulièrement sensibles : personnes âgées, femmes enceintes, nouveau-nés, enfants...

> Elle peut **provoquer ou aggraver certaines maladies** cardiovasculaires ou respiratoires.

> Elle a aussi des répercussions sur le développement neurologique des enfants.

> Elle joue un rôle dans la multiplication des cas de **diabète**.

> Elle entraîne une augmentation générale de la consommation de médicaments, des consultations médicales, parfois en urgence.

## Ses effets sur notre environnement

> Elle dégrade notre **cadre de vie**.

> Elle contribue au **changement climatique** et à la destruction de la couche d'ozone.

> Elle peut diminuer le **rendement des cultures** et détériorer les végétaux.

> Elle détériore les façades des **bâtiments**.

> Elle rend les pluies, la neige et le brouillard acides.

## Le prix de l'inaction

> On estime que les frais sanitaires liés à la pollution de l'air extérieur en France métropolitaine et l'absentéisme au travail coûtent de **20 à 30 milliards d'euros** par an, soit plus que le déficit de la Sécurité Sociale.

> L'inaction de notre pays pourrait nous coûter très cher. Si nous ne mettons pas en œuvre la réglementation européenne en matière de qualité de l'air, nous pourrions avoir à payer à la Commission européenne une amende de plus de 11 millions d'euros et des astreintes journalières d'au moins 240.000€ par jour, jusqu'au rétablissement d'une bonne qualité de l'air, soit environ **100 millions d'euros** la première année et 85 millions d'euros les années suivantes.

**Pour retrouver une bonne qualité de l'air, pour une meilleure qualité de vie, changeons nos habitudes.**

# Le constat en Pays de la Loire et en Maine-et-Loire

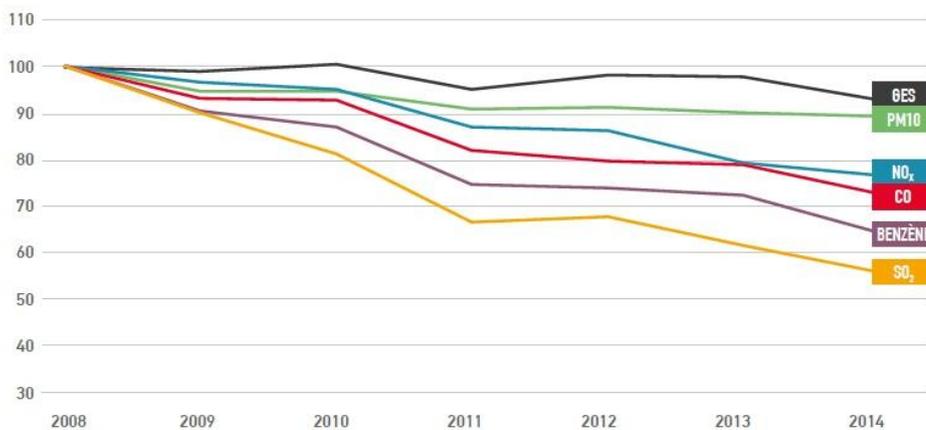
Les données ci-dessous sont issues du bilan de la qualité de l'air pour 2016 réalisé par Air Pays de la Loire.

Entre 2008 et 2014, nous constatons en Pays de la Loire à une baisse généralisée des émissions de polluants, surtout ceux issus de la combustion. Cela témoigne d'une amélioration des technologies mis en œuvre par les industriels.

## LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS DANS L'AIR

Évolution des émissions de polluants atmosphériques dans les Pays de la Loire

base 100



La baisse générale des émissions de polluants est plus marquée sur les polluants issus de la combustion, ce qui témoigne d'une amélioration des technologies.

ENTRE 2008 ET 2014

- 6%	ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)
- 11%	ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES PM10
- 23%	ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE (NO <sub>x</sub> )
- 28%	ÉMISSIONS DE MONOXYDE DE CARBONE (CO)
- 36%	ÉMISSIONS DE BENZÈNE (C <sub>6</sub> H <sub>6</sub> )
- 44%	ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE SOUFRE (SO <sub>2</sub> )

## LES INDICES DE QUALITÉ DE L'AIR

### Proportion de journées de l'année avec un air de bonne, moyenne et mauvaise qualité

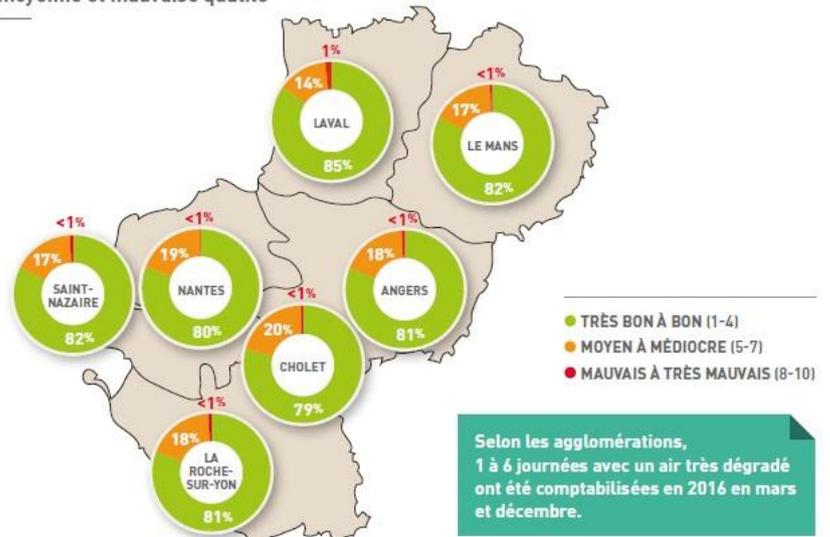
L'indice de qualité de l'air :

- caractérise quotidiennement de façon simple et globale la qualité de l'air,
- est compris entre 1 (très bon) et 10 (très mauvais),
- est égal au maximum des quatre sous-indices suivants : particules fines PM10, ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre.

### Bilan en 2016 :

La qualité de l'air est considérée en 2016 comme étant "bonne" en Pays de la Loire 79 à 85% des jours de l'année, néanmoins 15 à 21% des jours présentent des indices moyens à très mauvais et donc une qualité de l'air dégradée.

Proportion de journées de l'année avec un air de bonne, moyenne et mauvaise qualité



Indices élevés (plus de 8) liés aux PM10 constatés l'hiver (combustion du bois) et au début du printemps (effet combiné du trafic routier et de l'agriculture).

D'avril à septembre, l'ozone détermine l'indice.



Source Air Pays de la Loire - rapport 2016

## En Maine-et-Loire :

Il existe un réseau de surveillance composé de 4 sites de mesure de la qualité de l'air :

- **trois sites urbains :**

- à Angers aux Beaux-arts (Dioxyde d'Azote - NO<sub>2</sub>, Particules fines PM10 et PM 2,5, Hydrocarbure aromatique - BTX) et sur le site Appentis (Dioxyde d'Azote -NO<sub>2</sub>, Ozone - O<sub>3</sub>)

- à Cholet : Saint-Exupéry (Particules fines PM10, Dioxyde d'Azote - NO<sub>2</sub>, Ozone - O<sub>3</sub>)

- un **site périurbain**: Bouchemaine (Ozone - O<sub>3</sub>)

### Indices et épisodes de pollution en 2016

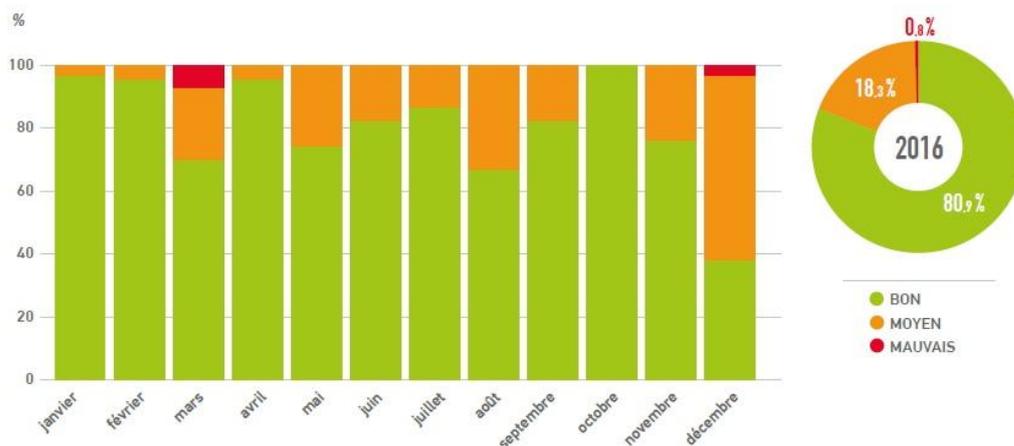
En 2016, l'agglomération choletaise a bénéficié de bons indices de qualité de l'air pendant 79% des jours de l'année et celle d'Angers pendant 81% du temps.

Malgré cela, à Cholet, 2 journées ont présenté un mauvais indice de qualité de l'air en raison des niveaux élevés de particules fines. A Angers, ce fut 3 journées en 2016.

Au total sur la région des Pays de la Loire, 8 jours ont été concernés par un épisode de pollution aux particules fines avec activation de procédures d'information.

Le département du Maine-et-Loire a été concerné par des activations de procédures d'information pendant 5 jours.

Distribution mensuelle des indices de qualité de l'air au cours de l'année 2016 à Angers



Source Air Pays de la Loire - rapport 2016

### **Indices et épisodes de pollution en 2017**

En 2017, à la date du 5 juillet, le Maine-et-Loire a déjà été concerné par 8 journées d'activation de procédures, dont 3 de niveau d'alerte (sur persistance).

En Maine-et-Loire en 2016, comme dans l'ensemble de la région, l'année a été marquée par :

- > une qualité de l'air moyenne à mauvaise 19% à 21% des jours de l'année
- > une tendance à la baisse des émissions.

Mais avec des situations ponctuelles préoccupantes, des polluants sans effets de seuil (particules fines), des polluants nouvellement recherchés et non réglementés (phytosanitaires, ...).

## Les Pollinariums sentinelles® permettent d'alerter de la présence de pollens dans l'air

Un Pollinarium sentinelle® est un espace dans lequel sont réunies les principales espèces de plantes, arbustes et arbres sauvages de la région dont le pollen est allergisant. L'objectif est de les observer quotidiennement afin de détecter le début et la fin d'émission de pollen de chaque espèce et de transmettre ces informations aux personnes allergiques inscrites à la newsletter Alerte pollens ! Ces personnes peuvent alors commencer leur traitement avant l'apparition des premiers symptômes, et l'arrêter dès la fin d'émission de pollen.

Plusieurs partenaires travaillent ensemble sur ce projet : l'Association des Pollinariums sentinelles® de France (APSF), les Agences régionales de santé (ARS), les villes et les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air des zones concernées.

Les Pays de la Loire comptent quatre Pollinariums sentinelles® opérationnels :

- Nantes, situé dans le Jardin des Plantes, avec 5 680 inscrits à la newsletter,
- Laval, situé à la Perrine, avec 1 007 inscrits,
- Angers, situé dans le parc de Bellefontaine, avec 1150 inscrits,
- Saint-Nazaire, situé dans le Jardin des Plantes, avec 320 inscrits,

Deux vont prochainement se lancer :

- La Roche-sur-Yon
- Cholet

**Pour tout savoir sur les pollinariums et être alerté :**

[www.airpl.org/Pollens/pollinariums-sentinelles](http://www.airpl.org/Pollens/pollinariums-sentinelles)

[www.alertepollens.org](http://www.alertepollens.org)

**=> Retrouvez plus d'information sur le stand d'Air Pays de la Loire**

# Le radon

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore et représente la principale cause évitable d'exposition des populations aux rayonnements naturels.

Depuis 1987, le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le radon, loin après le tabac, 2ème cause de cancer du poumon.

## Rayonnements d'origine naturelle

L'exposition à la radioactivité naturelle cosmique ou tellurique représente en moyenne environ 65 % de l'exposition totale annuelle. **Les radionucléides naturels d'origine terrestre sont présents à des teneurs diverses dans tous les milieux constitutifs de notre environnement, et de l'organisme humain.** Ils conduisent à une exposition externe de la population du fait des émissions de rayonnement gamma produites par les chaînes de l'uranium 238 et du thorium 232 et par le potassium 40 présents dans les sols, mais aussi à une exposition interne par inhalation de particules remises en suspension, par ingestion de denrées alimentaires ou d'eau de consommation.

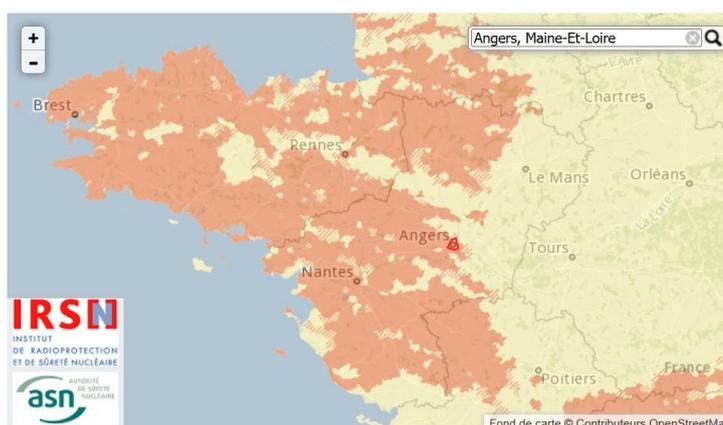
Les teneurs en radionucléides naturels dans les sols sont extrêmement variables.

Les valeurs les plus élevées d'exposition externe, à l'air libre, s'échelonnent en France, selon les régions, entre quelques nanosieverts/heure (nSv/h) et 100 nSv/h. Les valeurs de débit de dose à l'intérieur des habitations sont généralement plus élevées du fait de la contribution des matériaux de construction (environ 20 % en plus, en moyenne).

**Certaines zones géographiques présentent un potentiel élevé d'exhalation de radon du fait des caractéristiques géologiques des terrains en place** (sous-sol granitique par exemple). La concentration mesurée à l'intérieur des habitations dépend également de l'étanchéité du bâtiment (soubassements), de la ventilation des pièces et des matériaux de construction.

La valeur moyenne des activités mesurées en radon dans les habitations dans les années 2000 a ainsi été estimée en France à 63 Bq/m<sup>3</sup>, avec environ la moitié des résultats inférieurs à 50 Bq/m<sup>3</sup>, 9 % supérieurs à 200 Bq/m<sup>3</sup> et 2,3 % au-dessus de 400 Bq/m<sup>3</sup>.

Ces mesures ont permis de classer les départements en fonction du potentiel d'exhalation du radon des terrains. **Depuis fin 2013, une nouvelle cartographie du territoire national en considérant le potentiel d'exhalation du radon dans le sol est accessible sur le site de l'IRSN.**



■ Catégorie 1  
■ Catégorie 3

## *Estimez votre exposition aux rayonnements ionisants*

cliquez ici : [expop.irsn.fr](http://expop.irsn.fr)

**=> Retrouvez plus d'information sur le stand de l'ASN**

# La Pollution de l'air, des solutions

## Pour un air de qualité, adoptons l'écomobilité

**Réfléchir à la juste place de la voiture dans la mobilité de demain** : L'écomobilité : se déplacer moins, mieux et autrement

Nous devons changer nos habitudes et choisir le mode de transport le plus adapté à notre trajet. La voiture, à l'origine de plus de 70 % du total des distances parcourues, est le mode de transport privilégié par les Français. Si elle est pratique, il ne faut pas oublier qu'elle est source d'émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants. Il faut donc en avoir une utilisation modérée.



L'écomobilité est notre capacité à nous déplacer en employant les modes de transport les moins émetteurs de gaz à effet de serre et les moins polluants (marche à pied, vélo, voiture partagée, transports collectifs...) en fonction de nos besoins. L'écomobilité, c'est troquer sa voiture contre les transports publics. C'est organiser ses allers-retours pour le travail avec ses collègues, au lieu d'être seul en voiture.

### La marche

Marcher reste la première façon de se déplacer ! Marcher, c'est le transport le moins cher, le plus sain et le plus écologique. Selon, l'ADEME 27% des déplacements en ville se font à pied. Pourquoi s'en priver !

### Le vélo

C'est le mode de transport idéal pour la ville et souvent le mode le plus rapide en milieu urbain : jusqu'à 5 km, le vélo est plus rapide que la voiture, notamment en supprimant le temps de stationnement. De plus, le VAE (Vélo à Assistance Électrique) augmente le rayon d'action. Les cyclistes profitent pleinement du paysage et du patrimoine architectural ainsi que des rencontres imprévues. Par ailleurs, la pratique du vélo réduit fortement les risques de maladies chroniques et le stress : l'atout santé ! Nouveauté de septembre 2017 : le Guide du cycliste urbain édité par la Fédération française des usagers de la Bicyclette (FUB).



**=> Retrouvez plus d'information sur le stand de Place au Vélo**

### Les transports publics

Ils constituent une alternative économique et écologique à la voiture individuelle. Ils offrent un cadre convivial : prendre les transports publics, c'est l'occasion de faire des rencontres, dévorer un bon livre ou de nourrir ses réseaux sociaux !

### Le covoiturage

Partager un véhicule avec une ou plusieurs personnes effectuant un même trajet est un mode de transport économique et convivial. A Angers, les études montrent que passer en moyenne de 1,2 à 1,5 personnes par voiture en heure de pointe suffiraient à résoudre les problèmes de circulation dans l'agglomération.

Substituer ainsi une partie des déplacements automobiles réduit considérablement les pollutions sonores et aériennes, les émissions de gaz à effet de serre comme les consommations de carburants. Les habitants bénéficient également d'une réduction de leur budget voiture, sans compter les bénéfices prouvés pour la santé de la pratique du vélo ou de la marche

(Source : [www.fne.asso.fr/fr/nos-actions/transports/ecomobilite/](http://www.fne.asso.fr/fr/nos-actions/transports/ecomobilite/))

## Pour un air de qualité, changeons de motorisation

Après le "dieselgate" qui a touché et continue de toucher un grand nombre d'entreprises automobiles, il est important au delà de réduire ou d'optimiser notre utilisation de la voiture individuelle, de passer à d'autres sources d'énergie.

Les technologies les plus abouties au point de vue technologique sont les véhicules électriques et les véhicules au gaz (GNV ou bioGNV).

En France en 2016, 27 307 voitures électriques ont été immatriculées, soit 1,12% du marché automobile français (80% de véhicules particuliers et 20% d'utilitaires).

En Pays de la Loire, ce sont 1 393 véhicules particuliers qui ont été immatriculés soit une progression de 44% par rapport à 2015.

En Maine-et-Loire, pour inciter les particuliers de s'équiper en véhicules électriques, le Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine-et-Loire (Siéml) assure le déploiement de bornes de recharge avec idéalement une borne tous les 20 km afin de permettre au plus grand nombre de circuler sans crainte avec des motorisations électriques ou hybrides rechargeables.

A ce jour, ce sont 196 bornes de recharges qui ont été installées en Maine-et-Loire.

Les véhicules avec une motorisation au gaz (GNV ou BioGNV) ont aussi tendance à se développer, poussé par le secteur du transport des marchandises. Des bornes de recharge sont installées depuis peu en Maine-et-Loire.

Là aussi, le Siéml joue un rôle dans le déploiement de ces bornes de recharge.

Il existe aussi les véhicules GPL mais qui ont du mal à trouver leur place en France alors qu'un véhicule GPL émet 20 % de moins de gaz à effet de serre qu'un véhicule essence, qu'il n'émet pas d'émissions de particules et très peu de Nox (en quantité très inférieure à la limite fixée par la norme Euro 6b).

L'AVE (Association des Voitures Écologiques) propose depuis 2008 aux collectivités de mettre en place un dispositif financièrement intéressant pour les automobilistes urbains : deux heures de franchise de stationnement en voirie pour les citoyens qui font le choix d'un véhicule électrique, hybride, GPL, GNV, flexfuel E85, microcitadines de moins de 3 mètres, hydrogène ou utilisé en auto partage.

Aujourd'hui, moins de 2 % du parc roulant est constitué de ces véhicules pourtant très intéressants pour la qualité de l'air.

***=> Retrouvez plus d'information sur le stand du Siéml***

## Pour un air de qualité, changeons de modèle agricole

L'agriculture conventionnelle est source de pollution de l'air extérieur. Elle est responsable de 92% des émissions d'ammoniac et émet des particules chimiques lors des épandages de pesticides sur les cultures.

### Améliorer les pratiques

Pour cela :

- évitez les opérations de brûlage à l'air libre des résidus agricoles pendant les épisodes de pollution.
- pour l'épandage, privilégiez les procédés moins émetteurs d'ammoniac (pendillards ou injection...) et procédez à l'enfouissement rapide des effluents. Diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires.
- vérifiez le bon fonctionnement de vos équipements de chauffage des bâtiments d'élevage et serres (températures, entretien des équipements...).

## Pour un air de qualité, soyons attentif à notre chauffage

Comme toute combustion, le chauffage au bois est à l'origine d'émissions.

### Des émissions majoritairement issues du parc domestique

*chiffres : source ADEME*

En 2011, le chauffage au bois a contribué pour une très faible part, environ 2%, aux émissions nationales de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), et pour environ 10% aux émissions de poussières totales.

En revanche, les émissions issues du chauffage au bois occupent une part plus significative dans les émissions nationales de particules PM<sub>2,5</sub> (29%, dont 27% du fait des appareils domestiques et foyers ouverts), de HAP (58% dont 57% du fait des appareils domestiques et foyers ouverts) et de composés organiques volatils (19%).

Le parc domestique d'appareils de chauffage au bois se caractérise en effet par des équipements encore anciens (15 ans d'âge moyen de l'équipement) et des foyers ouverts (18% du parc), très polluants.

En revanche, les installations de plus forte puissance (chaudières biomasse collectives, et industrielles, chauffage urbain), parce qu'elles sont soumises à des valeurs limites d'émissions sont beaucoup moins émettrices de polluants.

### Des périodes particulièrement sensibles

En période hivernale anticyclonique (inversions de température matin/soir), la combustion de biomasse (chauffage au bois et brûlage des déchets à l'air libre) peut contribuer de façon importante voire majoritaire aux épisodes de pollution particulaire. En effet, c'est en saison de chauffe que les émissions de la combustion de biomasse sont les plus importantes. Par ailleurs, en cas de mauvaises conditions de dispersion atmosphérique, les polluants peuvent s'accumuler pendant plusieurs jours à proximité des lieux d'émission. Dans ce cas, les concentrations dans l'air ambiant de particules fines et de HAP peuvent dépasser les valeurs seuils définies par la réglementation européenne.

### Améliorer les pratiques

Au-delà de l'installation d'un équipement plus performant, les pratiques de l'utilisateur, la qualité du combustible utilisé et de l'entretien de l'appareil peuvent influencer sur les émissions du chauffage au bois.

Pour cela :

- évitez l'utilisation, en chauffage d'agrément, des cheminées à foyers ouverts ou des poêles et inserts anciens.
- respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts, apportez-les en déchetteries.

**=> Retrouvez plus d'information sur le stand d'Air Pays de la Loire**

## Les structures participantes à la JNQA 2017 à Angers :

**Un groupe de citoyennes engagées** Sensibles à cette question primordiale de la qualité de l'air, nous avons pris l'initiative de solliciter les acteurs locaux pour organiser avec eux cette journée. L'air est un bien commun, gratuit et qu'il importe de préserver dans l'intérêt collectif. Nous sommes certaines que chacun d'entre nous, avec un peu d'attention, peut contribuer efficacement à l'amélioration de la situation. (Marilise Six – Annick Auffret – Brigitte Sublard – Dominique Gachet)



Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement, liée à France Nature Environnement, elle a été créée en 2008. **FNE Pays de la Loire** regroupe 8 associations membres et représente un mouvement associatif fort de plus de 100 associations locales soit plus de 30000 adhérents individuels.

Travaillant sur l'ensemble des thématiques liées à l'environnement, elle se préoccupe en particulier des sujets liés à la mobilité, à l'aménagement urbain et à la qualité de l'air.

Pour en savoir plus : [www.fne-pays-de-la-loire.fr](http://www.fne-pays-de-la-loire.fr)

 [www.facebook/fnepaysdelaloire](https://www.facebook.com/fnepaysdelaloire)  [@FNEpaysloire](https://twitter.com/FNEpaysloire)



Doté d'une solide expertise riche de plus de trente ans d'expérience, **Air Pays de la Loire** est agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour assurer la surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire. Air Pays de la Loire assure deux missions : la surveillance de la qualité de l'air par l'exploitation d'un réseau permanent de mesures, la réalisation d'études et l'usage de systèmes de modélisation numérique et l'information du public et des autorités compétentes par la publication fréquente et réactive des résultats obtenus sous la forme de communiqués, bulletins, rapports et par son site Interne.

Air Pays de la Loire regroupe de façon équilibrée quatre collèges de partenaires : services de l'État et des établissements publics, collectivités territoriales, entreprises industrielles, associations de protection de l'environnement, de consommateurs et personnalités qualifiées.

Pour en savoir plus : [www.airpl.org](http://www.airpl.org)

 Air Pays de la Loire

 [@airpl\\_org](https://twitter.com/airpl_org)



Créé en 1925, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (Siéml) agit pour le compte des communes et des intercommunalités de Maine-et-Loire. Le Siéml est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, c'est à dire que les réseaux de distribution lui appartiennent. Il réalise des investissements et des travaux importants sur le réseau concédé (renforcements, extensions, sécurisations et effacements esthétiques). Le Siéml

organise également la distribution publique de gaz naturel ou de propane sur la quasi-totalité du département. Il est aussi un acteur majeur de l'éclairage public et de l'efficacité énergétique ainsi que des services associés : conseillers en énergie partagés, soutien à la rénovation thermique, groupement d'achat d'électricité et de gaz. Il joue un rôle croissant dans le développement des énergies et de la chaleur renouvelables ainsi que dans le développement des infrastructures de mobilité alternative : **bornes de recharges de véhicules électriques**, station d'avitaillement gaz naturel véhicules.

Avec 50 agents et un budget d'environ 80 millions d'euros par an, le Siéml est l'un des principaux investisseurs publics en Maine-et-Loire et propose une offre de services multi énergies qui s'adapte aux projets des communes et intercommunalités de son territoire.

Pour en savoir plus : [www.sieml.fr](http://www.sieml.fr)

Dates à retenir : 22 septembre : Forum départemental de l'énergie à Angers | 23 septembre : Salon du Véhicule électrique à Écouflant



Fondée en octobre 1996, **Place au vélo** est une association d'usagers du vélo militant pour l'usage et la promotion de la bicyclette comme moyen de déplacement en ville. D'abord née sur la ville d'Angers, elle œuvre maintenant à l'échelle de la métropole angevine et en soutien à toute initiative dans le département.

Ses objectifs sont les suivants : améliorer les conditions d'utilisation de la bicyclette et de la marche à pied pour tous et promouvoir l'usage de la bicyclette comme l'une des réponses aux problèmes actuels de la vie urbaine : pollution de l'air, nuisance sonore, encombrement de l'espace... Place au vélo est membre de la FUB.

Pour en savoir plus : [www.placeauveloangers.fr](http://www.placeauveloangers.fr)



La **CLCV** (Consommation, logement et cadre de vie) est une association qui défend les intérêts spécifiques des consommateurs, locataires, copropriétaires et des usagers. Elle les accueille, les conseille et les accompagne en cas de litige ; mais surtout elle informe et forme les consommateurs pour éviter ces litiges et fait avancer leurs droits, leur permettant d'être "acteur reconnu de leur cadre de vie".

L'antenne de la CLCV à Angers sensibilise depuis plusieurs années le grand public à la thématique de la qualité de l'air intérieur.

Pour en savoir plus : [www.clcv.org](http://www.clcv.org)



La division de Nantes de l'ASN constitue une des onze divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Elle assure le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection dans les neuf départements des régions Bretagne et Pays de la Loire. La division de Nantes participe notamment au contrôle des établissements ouverts au public et des lieux de travail, pour lesquels une surveillance des expositions

au radon est imposée par la réglementation. Elle a toute compétence pour procéder aux mises en demeure des établissements ne respectant pas leurs obligations.

La division de Nantes participe également à la sensibilisation et à l'information du public quant aux risques liés au radon et à la mise en œuvre dans les régions Bretagne et Pays de la Loire, des plans d'action nationaux et régionaux relatifs au radon.

Retrouvez l'actualité de l'ASN sur : [www.asn.fr](http://www.asn.fr) Facebook et Twitter